Image not found or type unknown

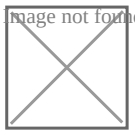

# Logement décent : ce qui change avec la loi Climat

**Conseils pratiques** publié le **10/04/2025**, vu **314 fois**, Auteur : Le Club 90

**À partir du 1er janvier 2025, les logements les plus énergivores ne seront plus considérés comme “décents”. Cette mesure, issue de la loi Climat et Résilience votée en 2021...**

Dans un contexte où la **transition écologique s’impose désormais à tous les secteurs**, y compris le logement, **les entreprises du BTP, de l’immobilier et de la gestion locative sont invitées à repenser leurs pratiques**. La loi Climat et Résilience incarne cette évolution : elle transforme des enjeux jusque-là perçus comme techniques en **normes sociales et environnementales structurantes**.

**À partir du 1er janvier 2025, les logements les plus énergivores ne seront plus considérés comme “décents”**. Cette mesure introduit pour la première fois la **performance énergétique** dans la définition même du logement décent en France. Elle engage ainsi les propriétaires, les gestionnaires de biens, mais aussi les entreprises du secteur à s’aligner sur des critères de responsabilité sociétale.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés